



## Heures supplémentaires payées en panier

Par **lilijo59**, le **11/10/2012** à **20:40**

Bonjour, je travaille depuis 5 ans dans une entreprise je fais des heures supplémentaires et mon employeur me rémunère celles ci en panier sur ma fiche de paie, il me dit que ca revient au même au niveau du montant, qu'en pensez vous ? Il vient de me licencier puis je l'attaquer aux prud'hommes ? merci

Par **pat76**, le **12/10/2012** à **16:08**

Bonjour Depuis 5 ans votre employeur se moque de vous. vous prenez votre contrat de travail et tous vos bulletins de salaire depuis 5 ans et vous allez vitre à l'inspection du travail. je connais un employeur qui va devoir vous donner des euros lorsque le Conseil des Prud'hommes le condamnera à vous indemniser vos heures supplémentaires. Il vous a licencié pour quelle raison ? Vous aviez été convoqué à un entretien préalable avant d'être licencié et vous avez été assisté par un conseiller pendant l'entretien ? Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise ? Vous avez un délai de préavis à faire ?